



Fédération Française de Tir à l'Arc –
Comité Régional de Normandie de Tir à l'Arc
Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DEPARTEMENTAL
DU VENDREDI 20 Avril 2018

Présents: Robert BLOT, Chantal AUMERSIER, Marie Christine DUPRE, Thierry BOISAUBERT, Daniel BRUGERON, Patrice CHARLET, Pascal LE GUELLEC, Bruno MALLET, Nicolas VARNIERE, Frédéric VAUTIER

Absents excusés : Agnès LARGILLET, Gilbert NICOLAS

Pouvoir d'Agnès LARGILLET à Pascal LE GUELLEC

Pouvoir de Gilbert NICOLAS à Pascal LE GUELLEC

La séance est ouverte par Robert BLOT, Président du CD76 à 19h50

Secrétariat :



PV de la réunion du 16 février 2018

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12



Il est demandé aux Commissions de ne pas hésiter à utiliser le nouveau site du CD76 afin d'y mettre en ligne tous les documents pouvant faciliter la communication entre le CD76, les structures et l'ensemble des licencié(e)s

Finances :



Le solde du compte principal à la fin mars est de : 19 892.27 €. Celui du livret à la même date est de 13 313.68 €.



L'an passé le PCRA avait demandé aux arbitres détenant l'option Fita/Fédéral de se rendre à Houlgate pour une formation complémentaire. Cette année c'était pour le 3D.

Le CD76 décide de fixer une participation financière pour ses formations. Il est proposé la somme de 30.00€ pour ½ journée et 50.00 € pour une journée.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

La mise à jour du tableau des aides financières du CD 76 se trouve en annexe ainsi que sur le site du CD.



Concernant les organisations des Championnats Départementaux adultes et jeunes en salle, il avait été proposé que le CD participe financièrement en prenant en charge le repas des arbitres et les blasons (cf PV du 06/01/17).

Pour le repas des arbitres une prise en charge forfaitaire de 10.00€ est désormais effective. Sa mise en place est aisée puisqu'elle est faite sur la base d'une liste établit par le PCDA.

Pour l'aide financière concernant les blasons, celle-ci était soumise à la présentation d'une facture correspondant à l'utilisation des blasons lors de la compétition.

Du fait de la difficulté à produire ce document (antériorité des achats, utilisation des stocks ou achats postérieurs à la compétition) ainsi qu'un comptage aléatoire des blasons utilisés, Il est proposé, à l'instar des challenges salle et parcours de doter les concours jeunes et les championnats d'une aide financière forfaitaire.

A savoir 100.00 € pour un concours jeunes et un CD jeunes en salle, 250.00 € pour un CD adultes en salle. Ces aides seront révisables annuellement

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

Cette décision est rétroactive au 1^{er} janvier 2018. Charge aux organisateurs d'en faire la demande au Président du CD.

La mise à jour du tableau des aides financières du CD 76 se trouve en annexe ainsi que sur le site du CD.

Concernant les aides du CD, il est rappelé qu'elles doivent être demandées en respectant les conditions obligatoires indiquées sur le tableau par le ou les éventuels bénéficiaires.

Commission Sportive :



Suite à la réunion du 17 mars dernier concernant l'élaboration du calendrier hivernal, le CD précise que le Championnat Départemental jeunes en salle initialement prévu à Saint Martin en Campagne aura lieu à Saint Valéry en Caux, à la même date.



Lors de cette même réunion il avait été demandé par des Présidents, la création d'un Championnat Départemental Mixte. Cette compétition devait se dérouler à Epouville en mars 2019.

Même si ce genre d'épreuve peut être une bonne chose, le Secrétaire Général fait remarquer que de par ses statuts seul le Comité Directeur est en droit de proposer et de faire entériner la création d'une compétition ayant le label « Championnat Départemental ».

De ce fait cette compétition est maintenue mais avec le caractère « loisirs » et uniquement sous l'égide du club d'Epouville.



La Commission sportive tient à rappeler qu'il est fortement préconisé de ne pas proposer une compétition le jour d'un Championnat Départemental.

Il est fait appel au bon sens et ce par respect pour le CD76 et les organisateurs

La Commission estime qu'il serait dommage de devoir acter cette disposition par un vote en Assemblée Générale.

Il en est de même sur le principe que l'organisateur d'un Championnat en salle doit laisser sa place dans le calendrier hivernal, sauf bien entendu s'il y avait une date de disponible.



Calendrier Hivernal. Les inscriptions sont en cours. Attention à la date limite. Il serait dommage de mettre en œuvre les décisions prises lors de la réunion du 16 février dernier. Idem pour les concours ayant un nombre insuffisant d'arbitres.



A la lecture des inscriptions des concours du calendrier hivernal sur le site de la FFTA il apparaît, et ce malgré les demandes formulées sur les précédents PV, que les intitulés des compétitions sont divers et variés.

Il est demandé aux responsables de veiller à nommer clairement les concours. Cela aurait d'une part le mérite d'être plus clair et surtout plus lisible en particulier pour les archers venant d'autres départements et désireux de venir sur une de nos compétitions.



Depuis maintenant 2 ans, à l'occasion du Championnat Départemental Jeunes, les Cadets « Arc sans viseur » tiraient sur des trispots de 60. Cette expérimentation donnant entière satisfaction, Il est proposé de la valider de façon définitive.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

La réécriture du règlement doit être prochainement effectuée pour prendre en compte ces nouvelles mesures



Toujours concernant la catégorie « Arc sans viseur » lors des Championnat Adultes les qualifications se font sur des blasons de 40 et les finales sur des trispots de 40.

Même si l'utilisation du TS40 n'est pas appréciée par les « sans viseur », il n'en demeure pas moins que ce changement en cours de compétition est ridicule.

Partant du principe que le TS40 est le support utilisé lors d'un Championnat de France et que rien ne laisse présager à un retour du blason de 40, Il est proposé d'utiliser le TS40 sur toute la compétition lors du prochain Championnat Départemental.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

La réécriture du règlement doit être prochainement effectuée pour prendre en compte ces nouvelles mesures



La Commission Sportive rencontre depuis quelques années des difficultés à trouver 16 équipes pour participer à la finale du Challenge Salle du Comité Départemental.

Elle constate également la complexité du placement des équipes lors des différentes phases finales. 16 équipes sur 12 cibles.

Partant de ce constat il est proposé de réduire le nombre des équipes à 14, de fixer le nombre des cibles à 14 et de porter le nombre des archers à 4 au lieu de 3 actuellement (1 équipe / 1 cible), avec toujours un arc à poulies maximum et l'obligation d'avoir une femme et/ou un jeune.

Pour les différentes phases un tableau similaire à la DRE serait utilisé.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

La réécriture du règlement doit être prochainement effectuée pour prendre en compte ces nouvelles mesures ainsi que le cahier des charges.

Commission Arbitres :



3 candidats seront présentés ce samedi 21 avril : 2 pour le tronc commun et 1 pour l'option Beursault.



La prochaine session de formation doit reprendre en septembre.

La Commission Arbitres devrait envoyer d'ici là un courrier informatif.

Toutefois il est précisé, voir recommandé, dès à présent de commencer à rechercher des volontaires.



Afin de structurer encore plus cette Commission, il est décidé de proposer 2 candidats à la fonction d'arbitre formateur.

Nicolas VARNIERE et Christophe TOULLEC participeront à la prochaine formation organisée par la CNA



Il est demandé aux arbitres de bien vouloir répondre rapidement au message de Nicolas au sujet de la formation du 22 septembre prochain.

Commission Formation :



Il y a 18 candidats pour la prochaine formation du 28 avril à Grand Couronne



La formation du 5 mai est annulée faute d'un nombre suffisant d'inscrits (2 inscriptions). Idem pour celle du 12 mai. La Commission Formation regrette cette faible mobilisation.

Commission Jeunes :



La Commission Jeunes a proposé en début d'année un nouveau règlement ainsi que des nouveaux mandats pour les concours jeunes (salle et extérieur).

Il avait été décidé à l'époque de ne plus admettre la catégorie junior sur ces rencontres.

A l'occasion du concours de Saint Valéry en Caux un club a pourtant procédé à l'inscription d'une junior.

L'organisateur a accepté sa présence sur le fait que cette junior pratique le tir à l'arc dans un cadre médical

Le CD a été questionné à ce sujet pour savoir si dans le cadre de la pratique du tir à l'arc sur prescription médicale il serait possible d'accepter des juniors.

Le Comité Directeur reste très dubitatif sur ce sujet. Le motif invoqué reste flou. Le CD76 ne voit pas en quoi la participation à un concours jeunes serait plus profitable à un entraînement régulier dans son club.

La proposition de modifier le règlement dans ce cas précis est mise au vote

Contre : 6 Abstention : 6 Pour : 0

Il convient donc et ce dès le prochain concours de se conformer au règlement en vigueur à ce jour.



Nous arrivons au terme de la pré-filière pour cette saison et force est de constater que toutes les conventions ne sont pas en possession du Président. Il en manque 5.

Le Comité Directeur demande au Président de faire rapidement un rappel aux différents intervenants et de prendre si besoin des mesures adéquates afin de régulariser cette situation inadmissible et qui pourrait avoir de fâcheuses répercussions en particulier en terme d'assurance.



6 jeunes ont participé au TNJ à Sarcelles le 13 avril. De très bons résultats et un très bon comportement.

Le groupe a logé dans le même hôtel que la pré-filière régionale et a dîné avec eux le vendredi soir.

De bons échanges entre les jeunes.

Sur les 15 archers (CD76 et Normandie), 9 venaient de Seine-Maritime.

Merci à Cédric LARGILLET qui a encadré le groupe.

Une expérience à renouveler.



Rassemblement Régional Jeunes. Le Comité Régional a envoyé en temps et en heure un courrier concernant ce rassemblement. Une relance sur les messageries des Présidents a été effectuée il y a quelques jours par le Secrétaire Général du CD76 à la demande du CR, au motif que pas un seul jeune de notre Département n'était inscrit...

Après l'épisode de la pré-inscription à l'Interdep, le CD76 se pose de nouveau la question sur la diffusion des informations par les Responsables des structures auprès de leurs adhérents.

Commission Parcours :



Il est très difficile de tirer un premier bilan de notre opération « Pass'Découverte ». En effet il semblerait que les demandes soient rares

Là aussi la question se pose quant à la diffusion de l'information.

Allons-nous devoir en arriver à généraliser la diffusion individuelle de l'information au risque de passer outre les instances des structures ? Nous ne le souhaitons pas, mais la question est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le Président du CD 76
Robert BLOT

Le Secrétaire Général
Pascal LE GUELLEC